



VALLS

et le défi de l'assurance chômage

Un des premiers défis auxquels le nouveau gouvernement sera confronté sera l'agrément ou non de la convention définissant les droits à l'assurance chômage pour deux ans à compter du 1er juillet prochain.

Un accord a été conclu la nuit du samedi 22 mars par le patronat et trois organisations syndicales dans des conditions indignes. Ce texte prévoit de nouvelles réductions des droits des chômeurs et des précaires, actuels ou à venir, et notamment des intérimaires et des intermittent-es, alors que moins de la moitié des inscrit-es à Pôle-emploi est indemnisée par l'assurance-chômage. Il ne prévoit aucun financement nouveau. Il s'agirait seulement de faire des économies sur les droits alors qu'il est plus qu'urgent d'investir dans la justice sociale.

Le nouveau gouvernement, s'il a bien entendu le message, doit refuser l'agrément du texte d'accord sur l'assurance chômage, décider les mesures d'urgence permettant la juste indemnisation de tou-tes les chômeurs et précaires et convoquer très prochainement une table ronde réunissant toutes les parties concernées pour remettre à plat le dispositif d'application du droit constitutionnel à des moyens convenables d'existence.

Les organisations membres de notre collectif appellent au renforcement de la mobilisation

Ni régression, ni statu quo : des droits nouveaux !

Paris, le mercredi 2 avril 2014

Sont membres du collectif les organisations de chômeur-euses, précaires et intermittent-es : [AC !](#), [APEIS](#), [MNCP](#), [CIP-IdF](#), [Recours Radiations](#) et des syndicats [Solidaires Sud Emploi](#), [Sud Culture Solidaires](#), [FSU/SNU Pôle Emploi](#).